union fédérale des syndicats de l'État

la cgt

ELECTIONS PROFESSIONNELLES:

Qui vote où? et Comment?

Pas facile de s'y retrouver pour savoir où et comment voter pour ces élections professionnelles… Cela peut même s'approcher d'un jeu de piste, sorte de Koh-Lanta géant, avec deux systèmes de vote différents…

⚠ Tout le monde vote 3 fois! ⚠

1. pour le comité social d'administration (CSA) ministériel
2. pour le comité social d'administration (CSA) de sa direction d'appartenance : DRIEETS, DREETS, DEETS, DGCOPOP, DDETS ou DDETSPP
3. pour la commission administrative paritaire (CAP) ou commission consultative paritaire (CCP) suivant son corps d'appartenance (adjoint.e administratif.ve, secrétaire administratif.ve, inspecteur.trice du travail, controleur.euse du travail, attaché.e, contractuel.le….)

QUEL SCRUTIN? A QUOI ÇA SERT?

CSA Ministériel

Le CSA ministériel est consulté sur l'ensemble des questions communes à l'ensemble du ministère : missions, effectifs, rémunérations,….

La formation spécialisée (FSSCT) ministérielle qui en est issue est consultée en matière de conditions de travail et de santé-sécurité.

VOTEZ POUR LA LISTE CGT-SUD

CSA de proximité

Les CSA de proximité sont consultés sur les questions communes à l'ensemble des agent.es de la direction localement : effectifs, missions, organisation…

Ces CSA sont donc communs avec les agent.es des autres ministères qui travaillent dans les directions concernées (cohésion sociale, environnement, CCRF, services vétérinaires,...)

VOTEZ POUR LA LISTE CGT LOCALE

QUI VOTE? OÙ ET COMMENT?

CSA Ministériel

Toutes les agentes et agents du ministère du travail, quelle que soit leur direction d'appartenance (administration centrale, services déconcentrés….)

Uniquement en ligne, sur le site
electionsprofessionnelles2026.social.gouv.fr

Voir ci-dessous: les votes MSO

CSA de proximité

Selon la direction d'appartenance

Agent.es en DRIEETS (UR, Paris et petite couronne)
Agent.es en DREETS,
Agent.es en DEETS (outre-mer sauf Guyane)

Uniquement en ligne, sur le site
electionsprofessionnelles2026.social.gouv.fr

Voir ci-dessous: les votes MSO

Agent.es en DDETS
Agent.es en DDETSPP
Agent.es à la DGCOPOP (Guyane)

Uniquement en ligne, sur le site
electionspro2026.interieur.gouv.fr

Voir ci-dessous: les votes MI

QUEL SCRUTIN? A QUOI ÇA SERT?



CAP et CCP

Composées à parité entre représentant.es des agent.es et de l'administration, les CAP et CCP sont obligatoirement consultées pour certaines décisions relatives à la carrière des agent.es (refus de titularisation, licenciement,…).

Elles servent d'instance de recours en cas de refus de télétravail, par exemple.

Elle peuvent siéger en formation disciplinaire.



QUI VOTE? OÙ ET COMMENT?

Contrôleurs-leuses du travail
Inspecteur-trices du travail
Agent.es de catégorie C
Agent.es de catégorie B hors CT
Agent.es de catégorie A hors IT
Contractuel.les quelque soit la catégorie

Uniquement en ligne, sur le site
electionsprofessionnelles2026.social.gouv.fr

Voir ci-dessous: les votes MSO

LES VOTES MSO

Les élections professionnelles auront lieu du **3 décembre à 8 heures au 10 décembre à 17 heures**

Il ne sera possible que de voter par voie électronique, via le site electionsprofessionnelles2026.social.gouv.fr
Il sera de toute manière possible de s'y connecter depuis un e-mail envoyé par l'administration.

Voter nécessitera d'avoir accès à plusieurs types d'information en même temps. Nous vous conseillons de vous préparer en :

- Allant sur ENSAP (site des bulletins de paie) pour télécharger un code « élections »
- Ayant accès à votre messagerie professionnelle
- Ayant à proximité votre téléphone personnel et, le cas échéant, professionnel

La procédure de vote comprend deux phases :

1. L'IDENTIFICATION

L'identification se fait elle-même en deux temps avec, à chaque fois, deux possibilités pour s'identifier :

Première phase d'identification

Se rendre sur le site **electionsprofessionnelles2026.social.gouv.fr**

Première option :

S'identifier via PRO CONNECT :

- Entrer son adresse mail professionnelle
- Cliquer sur « *Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles (MTSSF) – Internet* »
- Entrer le mot de passe de son ordinateur
- Attendre un peu
- Entrer le mot de passe que vous aurez reçu sur votre mail personnel depuis PROCONNECT MCAS

OU

Seconde option :

S'identifier avec son adresse mail professionnelle :

- Cliquer sur « envoyer un code »
- Attendre un peu
- Saisir le code reçu par mail
- Cliquer sur « valider le code »

Puis

Seconde phase d'identification

Première option :

S'identifier via le code récupéré sur ENSAP :

- Entrer le code récupéré sur ENSAP
- Cliquer sur « Se connecter »

OU

Seconde option :

Demander à recevoir un code par SMS *(ce sera sur le numéro de portable enregistré dans votre dossier RH qui se trouve dans CI SIRH*)

- Attendre peu
- Saisir le code reçu par SMS

En cas de souci, n'hésitez pas à téléphoner à la l'assistance téléphonique au **05 67 31 53 03**

2. LE VOTE

Une fois que vous serez connecté.es, **vous allez pouvoir voter aux scrutins suivants :**

- **CSA ministériel**
- **CAP ou CCP**
- **Pour les DREETS, la DRIEETS, les DEETS : CSA de proximité**

Nous vous conseillons de **demander à chaque fois l'accusé de vote** car il ne sera plus possible de le demander ultérieurement (il ne mentionne pas pour qui vous avez voté ; il indique uniquement un code qui permettra en cas de problème de vérifier si votre voix a bien été enregistrée).

Les noms des syndicats sont les mêmes mais, pour des raisons techniques (décompte de la représentativité), ce sont les noms plus généraux qui sont mentionnés :
Ex : UFSE CGT pour la CGT Travail Emploi Formation Professionnelle / Solidaires Fonction Publique pour SUD TAS

Si vous êtes en DDETS ou DDETS-PP ou DGCOPOP: il reste un vote ! Voir ci-dessous Votes MI

Nous vous conseillons de voter dès les premiers jours au cas où des problèmes techniques interviendraient ultérieurement

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter les militantes et militants syndicaux qui seront disponibles durant toute la période du vote

LES VOTES MI

Les élections professionnelles auront lieu **du 3 décembre à 8 heures au 10 décembre à 17 heures**

Il ne sera possible que de voter par voie électronique, via le site electionspro2026.interieur.gouv.fr
Il sera de toute manière possible de s'y connecter depuis un e-mail envoyé par l'administration.

Un raccourci a été installé directement par le ministère de l'intérieur sur le bureau de votre ordinateur professionnel si vous en avez un :



Voter nécessitera d'avoir accès à plusieurs types d'information en même temps. Nous vous conseillons de vous préparer en :

- Allant sur ENSAP (site des bulletins de paie) pour télécharger un code « élections »
- Ayant accès à votre messagerie professionnelle

La procédure de vote comprend deux phases :

1. RÉCUPÉRER VOTRE MATRICULE

Pour pouvoir vous connecter sur le site **electionspro2026.interieur.gouv.fr**. Il vous faudra obligatoirement disposer de votre matricule (on ne se connecte pas avec son adresse mail professionnelle, ce serait trop simple…).

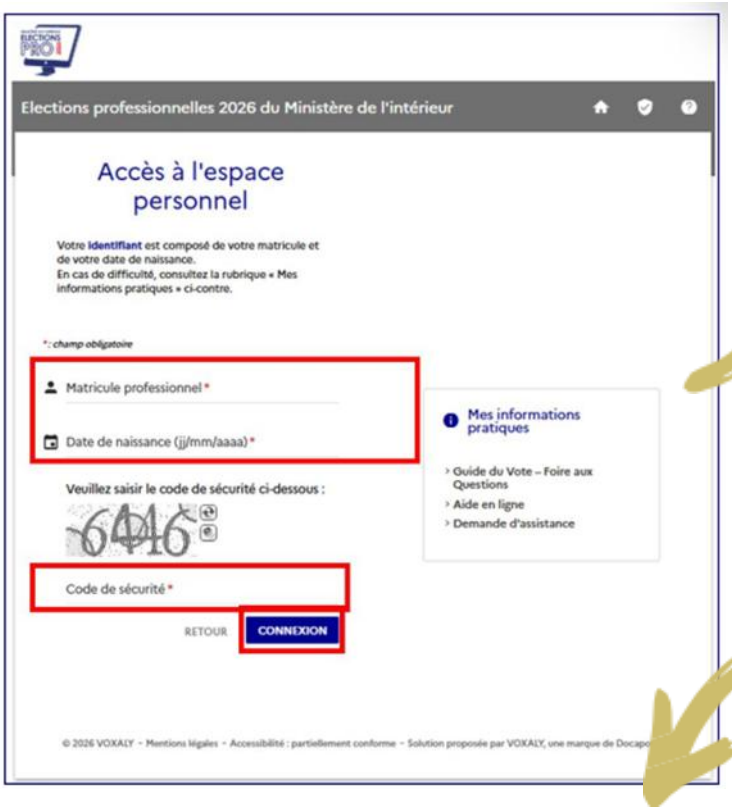
Si vous ne connaissez pas votre matricule, **plusieurs options :**

- les listes électorales pour le scrutin dans votre DDETS ou DDETSPP fait obligatoirement l'objet d'un **affichage papier** dans votre direction. Votre matricule y figure, avec vos prénoms et noms ;
- vous pouvez **demander l'information à votre SGCD** ;
- vous pouvez vous connecter sur votre **« self-agent » RENOIR-RH**
- la mention est souvent écrite dans les arrêtés d'arrêt-maladie ou de notification de CIA ;
- vous retrouvez facilement votre matricule en vérifiant votre inscription sur les listes électorales avec vos prénoms, noms et date de naissance sur le site MSO mais **attention ce n'est pas sur ce site qu'il faut voter pour le scrutin « local » en DDETS ou DDETSPP, la connexion ne vous sert qu'à récupérer votre matricule.**

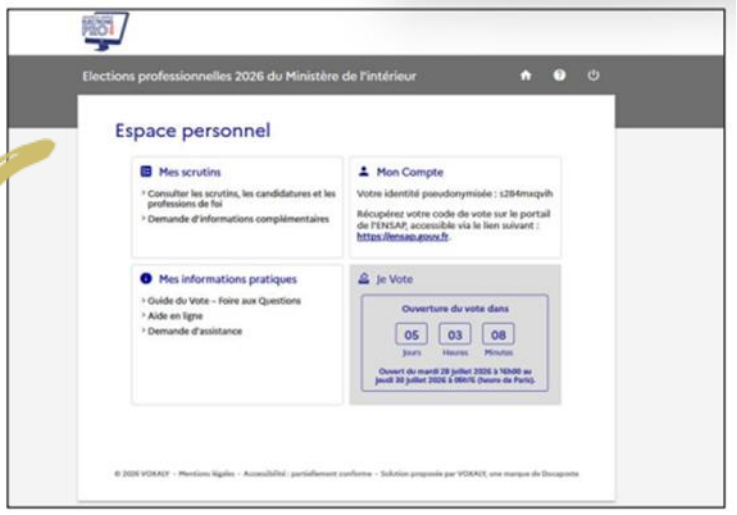
2 . LA CREATION, LA PERSONNALISATION ET L'ACCES A VOTRE ESPACE ELECTEUR.TRICE

Allez sur le site electionspro2026.interieur.gouv.fr ou cliquez sur le raccourci sur votre bureau.

Cliquez sur « accéder à mon espace personnel » puis renseigner votre matricule, votre date de naissance et un code de sécurité :



Comme rien n'est simple, vous recevrez alors un mail sur votre boite professionnelle pour vous permettre de créer un mot de passe. Une fois votre mot de passe créé, vous pouvez enfin accéder à votre espace personnel.

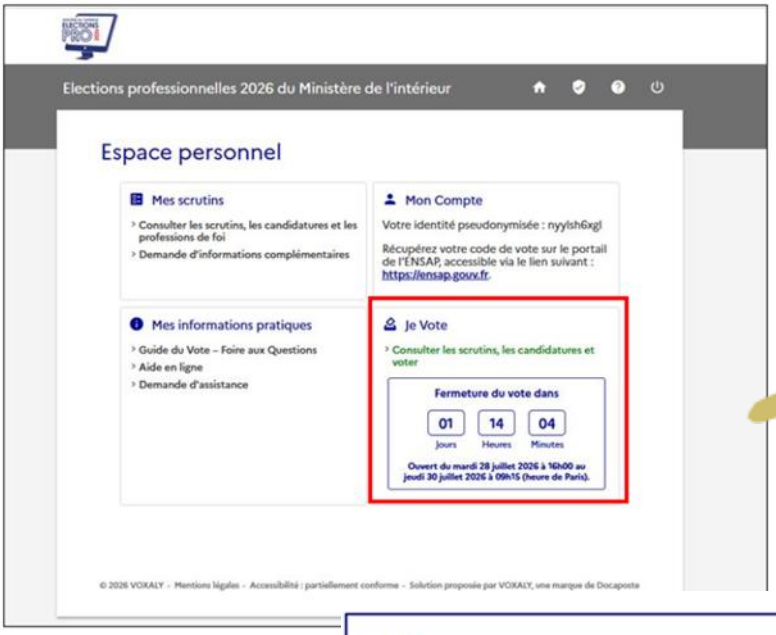


Il est possible de le faire dès le 3 novembre 2026 mais les listes de candidatures et professions de foi ne pourront être consultées qu'à partir du 18 novembre.
La bonne nouvelle c'est que vous n'aurez pas besoin de définir une deuxième fois votre mot de passe lors du scrutin.

3. LE VOTE

Le vote doit obligatoirement être réalisé **entre le 3 décembre à 8h et le 10 décembre à 17h**.

En allant sur le site electionspro2026.interieur.gouv.fr , vous cliquez sur « Je vote ».

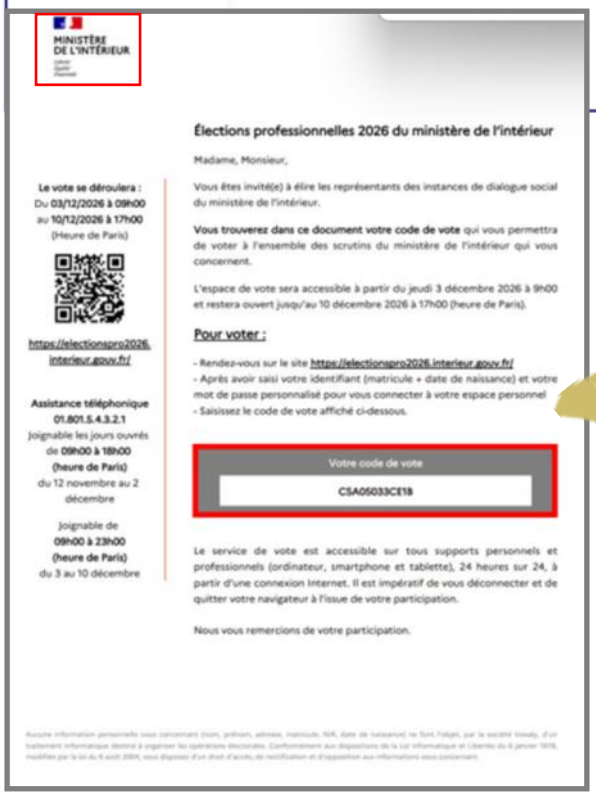


Pour pouvoir vous connecter sur cet espace « je vote », vous aurez besoin d'un code mentionné sur votre carte électeur.trice.

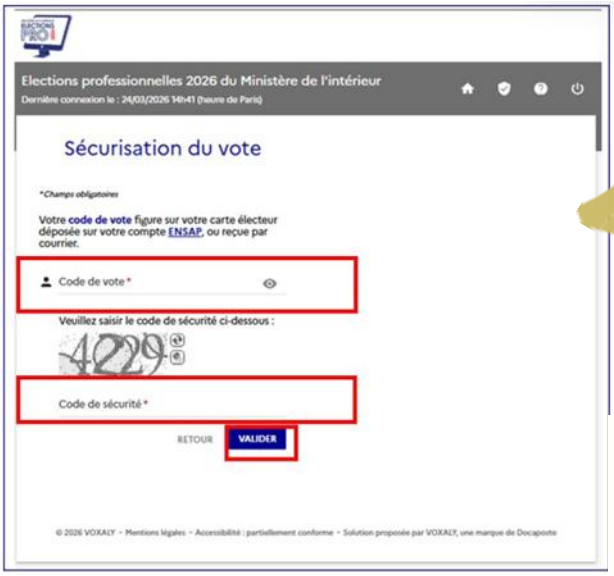
Pour télécharger votre carte électeur.trice, il faut vous connecter sur l'ENSAP.



Attention, il ne faut pas confondre avec la carte électorale des ministères sociaux, qui sert à voter pour les scrutins des ministères sociaux uniquement (CSA ministériel, CAP/CCP…)!



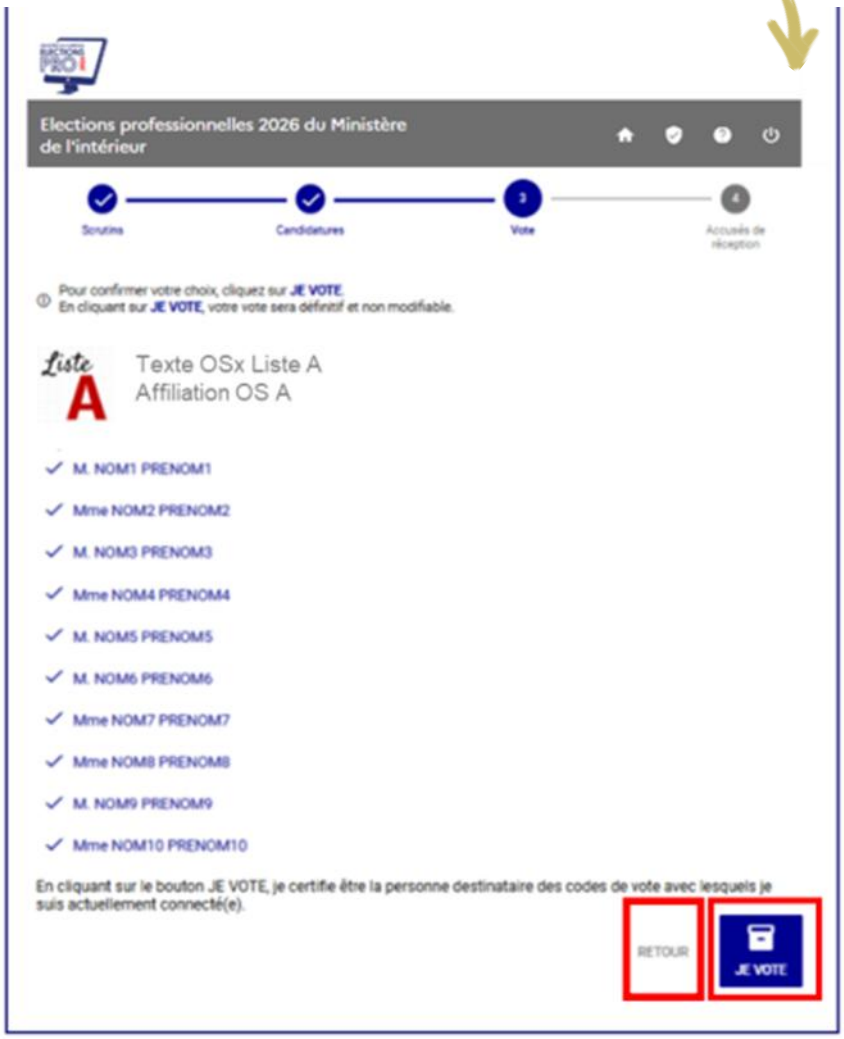
Puis, télécharger votre carte électeur.trice où figure le code d'accès à l'espace de vote.



Une fois connecté.e, vous mentionnez alors votre code de vote, et, à nouveau, un code de sécurité.

Et on arrive patiemment au bout du chemin…

Vous pouvez cliquer sur une liste ou un sigle, puis sur « je vote » en bas à droite.



Il est conseillé de télécharger votre émargement et la preuve de votre dépôt de bulletin dans l'urne.

Enfin, n'oubliez pas de voter également pour les scrutins des ministères sociaux (voir les votes MSO au-dessus) !

Nous vous conseillons de voter dès les premiers jours au cas où des problèmes techniques interviendraient ultérieurement.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter les militantes et militants syndicaux qui seront disponibles durant toute la période du vote

En cas de difficulté, vous pouvez aussi contacter le centre d'aide en ligne du ministère de l'intérieur au 01.801.5.4.3.2.1.

VOTEZ CGT
(ET ASSOCIÉS, SELON LES SCRUTINS!)